

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par

M. Juanico, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« action »,

insérer les mots :

« , d'un projet d'investissement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte du projet de loi initial. Il convient de réaffirmer la possibilité d'accorder des subventions d'investissement.